

## Accès au Château

Le château de Gilles de Rais vient de rouvrir ses portes pour une nouvelle saison touristique. Les Teiphaliens bénéficient de la possibilité d'accéder gratuitement aux spectacles comme les années antérieures. Il s'agit là d'une faveur réservée aux habitants de Tiffauges : cela n'existe pas dans les autres sites départementaux. Afin de faciliter le travail des hôtes d'accueil, ayez la bonté de vous munir d'une attestation de domicile : une facture EDF ou Téléphone ou SAUR...

## Projet de permanence du Docteur RADU

Guidés par le souci de répondre aux attentes des Teiphaliens, nous avons fait le projet de passer une convention avec le Dr RADU actuellement en poste à SAINT AUBIN DES ORMEAUX. (voir art. 3 du compte-rendu ci-dessus)

Nous pourrions l'accueillir dans la chambre temporaire de la MARPA qui sera mise à sa disposition. Elle est située dans l'aile droite. On y accèdera par l'entrée principale et le fond du couloir sera aménagé en salle d'attente. Tout sera fait pour accueillir les patients dans de bonnes conditions. La sortie du cabinet médical se fera directement sur le parking, sans repasser par le hall d'entrée.

Les rendez-vous seront à prendre près de la responsable de la MARPA, Mme MARTINEAU ou Mme BILLAUD. Les horaires seront fixés par le Dr RADU dès que la convention sera passée. Ils vous seront communiqués par voie de presse et par affichage.

## ÇA RECOMMENCE ...OU ÇA CONTINUE ?

(reproduction de l'article paru en février 2005 et toujours d'actualité)

### Y'en a marre !

Ce titre est peut-être choquant mais il traduit le « ras-le-bol » et la colère de nos concitoyens qui viennent régulièrement se plaindre à la mairie pour un motif récurrent :

### les déjections canines.

Untel nous dit qu'en descendant de sa voiture qu'il vient de sortir de son garage il a ... mis le

pied dedans ; rien de tel pour bien commencer une journée ! Les enfants qui se rendent à l'école marchent au milieu de la rue pour éviter les bords souillés par nos amis les chiens. Les bancs de la rue du Val de Sèvre, si appréciés de nos anciens et des plus jeunes aux beaux jours, sont entourés de fleurs et de ... crottes.

Il semblerait que certaines rues soient particulièrement... fréquentées. Outre la rue du Val de Sèvre déjà désignée, citons la rue Saint Aubin, la rue de l'Aumônerie, le chemin des Remparts, le chemin des Moutons, et quelques autres...

De grâce, si vous vous reconnaissez dans cette plainte, faites preuve de civisme et changez votre comportement... ou plutôt celui de votre fidèle compagnon et arrangez-vous pour faire disparaître les traces du délit. Nous savons bien qu'il y a des choses qui doivent être faites et que ce n'est pas facile quand on ne dispose pas d'espace réservé à cet effet chez soi, mais pensez aussi à toutes vos victimes innocentes qui vous maudissent sans vous connaître... peut-être.

## Information du SYDEV

### Les tarifs spéciaux d'électricité ou de gaz pour les personnes en difficulté financière

La loi a créé des tarifs spéciaux pour les personnes qui rencontrent des difficultés financières. Il s'agit du Tarif de Première Nécessité (TPN) pour la fourniture d'électricité et du Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour la fourniture de gaz.

Depuis le 7 mars 2012, l'attribution du TPN ou du TSS est accordée automatiquement pour toutes les personnes remplissant les conditions nécessaires :

- Revenus compatibles avec l'obtention de la CMU-C (Couverture Maladie universelle - Complémentaire)
- Existence d'un contrat de fourniture d'électricité au nom du bénéficiaire de la CMU-C pour le TPN
- Existence d'un contrat de fourniture de gaz naturel au nom du bénéficiaire de la CMU-C ou bénéficie d'un chauffage collectif au gaz pour le TSS

Si vous percevez des revenus compatibles avec l'obtention de la CMU-C, vous pouvez bénéficier de ces tarifs spéciaux qui permettent d'obtenir une réduction sur votre facture d'électricité ou de gaz.



Bulletin Municipal  
de Tiffauges

# Le Teiphalien

## Avril 2012

### Éditorial

#### Tiffauges au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ?

Vous avez pu lire dans la presse locale que TIFFAUGES et son château étaient candidats à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre des Marches de Bretagne. Plusieurs questions nous sont posées : qu'est-ce que les Marches ? pourquoi cette candidature ? quelles conséquences pour nous ?

Qu'est-ce que les Marches de Bretagne ? Au temps de la féodalité, les luttes incessantes entre la Bretagne indépendante et ses voisins français de Normandie, du Maine, de l'Anjou et du Poitou ont conduit à définir une zone neutre, sorte de tampon qui évitait les affrontements directs. De chaque côté de cette zone, les seigneurs élevèrent des forteresses destinées à protéger leur territoire. Ainsi, La Bruffière était une zone de marches et de chaque côté se trouvait un château fortifié : CLISSON en Bretagne et TIFFAUGES en Poitou. Il en était ainsi tout le long de la frontière de la Bretagne, de la baie du Mont Saint-Michel jusqu'à la baie de Bourgneuf.

Pourquoi cette candidature ? C'est la ville de Vitré qui est à l'initiative de ce projet de classement. Ainsi, un comité d'experts a répertorié 21 sites sélectionnés parmi les plus représentatifs, des sites dotés « d'un patrimoine monumental structurant et d'un patrimoine urbain remarquable ». Tiffauges a été retenue d'une part comme témoin de l'évolution de l'art militaire depuis la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle (tour du Vidame) et d'autre part parce qu'elle bénéficie d'un outil de protection du patrimoine, la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, Urbain et Paysager).

Quelles conséquences ? « L'inscription à l'UNESCO est un label de référence internationale, fortement médiatisé et aux retombées économiques certaines : mise en place d'actions culturelles, mise en œuvre des savoir-faire des artisanats locaux en matière de restauration, tourisme, appel d'entreprises soucieuses de leur image, ... » (réunion de Vitré, le 31 août 2009).

Le Conseil Général de la Vendée, propriétaire du château, est membre de l'association « LES MARCHES - TERRES DE RENCONTRES ». C'est donc ensemble que nous allons suivre cette démarche, tout en sachant que c'est une procédure qui devrait prendre plusieurs (5 ?) années.



**CONSEIL MUNICIPAL N°125  
du 26 mars 2012**

Étaient présents:

M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDREAU, adjoints.

Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER, POILANE

Personnes excusées : Mmes GAUTRON, MADIOT

Procuration : Mme GAUTRON à M. BROSSET

Secrétaire de séance : M. BROSSET

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 26 mars 2012 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 6 février 2012,

**1 – Information des décisions prises dans le cadre des délégations**

- Achat d'un lit d'examen pour une permanence médicale à la MARPA : 1 450 € TTC

- Fourniture et pose de protection en aluminium sur les portes de la salle polyvalente : 1 981.65 € TTC

- Aménagement de l'accès à l'aire de jeux initiée par le conseil municipal des enfants (près de la MARPA) : 14 686.28 € TTC

**2 – Lotissement Les Érondes : 3<sup>ème</sup> tranche**

Afin de mettre en vente 6 parcelles dans la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement Les Érondes (impasse des Ajoncs), un permis d'aménager doit être déposé pour une surface de 4 749 m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de permis d'aménager de la tranche 3 du lotissement Les Érondes.

**3 – Convention avec un médecin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le médecin de Saint Aubin des Ormeaux a accepté de tenir une permanence à Tiffauges tous les jeudis, à la MARPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention qui sera passée avec le docteur RADU.

**4 – Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2011 de la commune, de l'assainissement et des lotissements**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2011 pour la commune, l'assainissement et le lotissement « Les Érondes 2 ».

**5 – Transfert du budget assainissement au syndicat intercommunal de La Gaubretière**

Suite au transfert de la compétence « assainissement » au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de La Gaubretière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et à l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le transfert du budget assainissement au syndicat d'assainissement.

**6 – Affectation du résultat 2011 de la commune au budget primitif 2012**

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2011 soit 170 075.47 € en réserves d'investissement sur le budget 2012.

**7 – Affectation du résultat 2011 du lotissement les Érondes 2 au budget primitif 2012**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le report de l'excédent de fonctionnement de 2011 soit 15 773.86 € en recette de fonctionnement sur le budget 2012.

**8 – Vote des taux d'imposition 2012**

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants pour l'année 2012 :

	<i>En 2011 :</i>
Taxe d'habitation :	16.49 % (16.17%)
Taxe foncière bâtie :	19.45 % (19.07%)
Taxe foncière non bâtie :	35.22 % (34.53%)

**9 – Vote des budgets primitifs 2012 de la commune et du lotissement Les Érondes 2**

<u>Budget communal</u>	
Fonctionnement	1 019.699.86 €
Investissement	945 173.33 €

<u>Budget du lotissement « Les Érondes 2 »</u>	
Fonctionnement	15 773.86 €

**10 – Protection sociale complémentaire des agents**

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la démarche proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée pour la consultation lancée pour la protection sociale complémentaire des agents (risque prévoyance).

**11 – Assurance statutaire : avenant**

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour l'assistance et la gestion des contrats d'assurance statutaire du personnel (baisse du taux de cotisation de 0.15 % à 0.12%).

**12 – Création de poste**

Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (32 H) à compter du 21 mai 2012.

**Fin de conseil**

***Vie associative***

**Avril**

Samedi 21 : Soirée du Football –salle polyvalente  
Samedi 28 : « il était Un Arbre », journée d'animation autour d'Un Arbre et sa Sculpture à la tronçonneuse, en public – Amicale Laïque

**Mai**

Samedi 12 : Tournoi de sixte de football au stade  
Dimanche 13 : Vide grenier du judo – salle polyvalente

**Juin**

Samedi 1<sup>er</sup> : Tournoi de badminton adhérents et non adhérents – salle de sports  
Dimanche 3 : Kermesse de l'école Notre Dame – salle polyvalente  
Samedi 9 : Gala de Tempo Danse (soir) – salle polyvalente  
Dimanche 10 : Gala de Tempo danse (après-midi) – salle polyvalente  
Dimanche 10 : Concours de pêche du Goujon Teiphalien – La Moulinette  
Samedi 16 : Pique-nique de l'Amicale Laïque – Le Vatican  
Samedi 30 : Fête de fin d'année de l'école publique J.Y.Cousteau à l'école

***Balayage des rues***

Le prochain balayage des rues se fera le mercredi 9 mai (circuit bourg et lotissement).



***Centre de Santé Raphaël***

Rectificatif des horaires parus dans le bulletin municipal annuel :

**TORFOU** 49660 - 82, rue Nationale

**Du lundi au vendredi sans rendez-vous**  
⌚ De 07 h 45 à 08 h 00

**Du lundi au vendredi sur rendez-vous**  
⌚ De 17 h 45 à 18 h 00

**Le samedi à partir de 07 h 35 sur rendez-vous**

**TIFFAUGES** 85130 - 31, Grande Rue

**Du lundi au vendredi sans rendez-vous**  
⌚ De 08 h 00 à 08 h 15

**Du mardi au jeudi sur rendez-vous**  
⌚ De 11 h 15 à 11 h 30

**Le samedi à partir de 08 h 00 sur rendez-vous**

***Permanences de l'ADILE***

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) apporte gratuitement et en toute neutralité, les réponses aux questions en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, de la construction BBC et réalise gratuitement, pour les particuliers, des bilans énergétiques de leur logement.

Dans ce cadre, un conseiller énergie de l'ADILE tient une permanence deux fois par mois dans les locaux de la Communauté de communes :

- Sur rendez-vous, le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de 14H à 17H,
- Sans rendez-vous, le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 14H à 17H.

De plus une permanence « habitat » se tient également à la communauté de communes :

- Sans rendez-vous, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 10H à 12H.

Pour prendre rendez-vous, merci d'appeler au 02.51.44.78.78.